

**PROJET DE LOI**

**N° 59**

adopté

**SÉNAT**

le 20 décembre 1980

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1980-1981

---

---

## **PROJET DE LOI**

*autorisant l'approbation de la Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République d'Indonésie tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune.*

**(Texte définitif.)**

*Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, en première lecture, dont la teneur suit :*

---

**Voir les numéros :**

**Assemblée nationale (6° législ.) : 1922, 2010 et in-8° 368.**

**Sénat : 112 et 173 (1980-1981).**

### Article unique.

Est autorisée l'approbation de la Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République d'Indonésie tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, signée à Jakarta le 14 septembre 1979, et celle du Protocole signé le même jour, dont les textes sont annexés à la présente loi (1).

*Délibéré, en séance publique, à Paris, le 20 décembre 1980.*

Le Président,

*Signé : ALAIN POHER.*

---

(1) *Nota* : voir les documents annexés au n° 1922, Assemblée nationale (6° législ.).